

# ETRE PARENT DELEGUE AU CONSEIL DE CLASSE

#### **EN RESUME**

### Avant le conseil de classe

- Le GIPE vous transmettra par mail une convocation avec la liste des élèves, le compte rendu + liste des professeurs et le retour du questionnaire ainsi que les coordonnées du second parent délégué.
- En cas d'empêchement, prévenir le plus tôt possible le président du GIPE par mail **gipe.villemandeur@yahoo.fr** afin qu'il vous fasse remplacer.
- Contacter l'autre parent délégué afin de coordonner la prise de notes pour le compte rendu et les remarques sur les élèves.
- Imprimer la liste des élèves de la classe ou prendre son ordinateur
- Imprimer le compte rendu ou prendre son ordinateur
- Prendre connaissance des questionnaires réceptionnés pour la classe qui vous serons transmis par le GIPE par mail, puis faire une synthèse des questions posées et des problèmes remontés afin de formuler au conseil de classe les remarques d'ordre général les plus pertinentes. Prendre les coordonnées des parents souhaitant être contactés après le conseil de classe qui vous serons transmis par mail par le GIPE.

## Pendant le conseil de classe

- La séance est présidée par le principal ou le principal adjoint.
- Une feuille comportant toutes les moyennes de chaque élève par matière est distribuée en début de conseil de classe (celles-ci restent anonymes et ne doivent pas être divulguées). Vous devrez la restituer à la fin de la réunion. Ainsi qu'une feuille avec tous les professeurs de la classe et les appréciations.
- Lors de la première séance, penser à demander un « tour de table » afin d'identifier chaque participant.
- Ensuite, le professeur principal prend la parole et donne une idée générale de la classe.
- Parfois, un tour de table est effectué et chaque professeur donne son appréciation sur l'ensemble de la classe (ces informations doivent être inscrites dans le compte rendu). La parole est ensuite donnée aux élèvesdélégués afin qu'ils formulent leurs remarques concernant la classe (Remarques élaborées en vie de classe avec l'ensemble de la classe).

- De même, la parole est donnée aux parents délégués qui formulent les remarques d'ordre général les plus pertinentes notées dans les questionnaires.
- Puis le cas de chaque enfant est examiné : l'appréciation générale sera portée sur le bulletin trimestriel de l'élève (y compris les félicitations, les compliments, les encouragements, les avertissements, ... (ces informations doivent être inscrites sur la feuille liste des élèves que vous conservez si un parent vous contacte, il ne doit pas être envoyé et reste confidentiel.
- Si vous avez une remarque ou une question pendant le conseil de classe n'hésitez pas!
- Il s'agit d'un moment privilégié, au cœur du processus d'évaluation, permettant aux trois principaux partenaires de la relation éducative enseignants, élèves et parents d'échanger.

#### Après le conseil de classe

Appeler les parents d'élèves qui ont demandé d'être contactés lors du questionnaire du GIPE qui vous a été communiqué par mail.

- Lors de la rédaction du compte-rendu ne faites pas de style télégraphique comme par exemple « Bonne ambiance. Classe agréable. », faites des phrases complètes (sujet, verbe, compléments) comme par exemple : « C'est une classe qui est agréable d'où il ressort une bonne ambiance ».
- Le compte rendu doit être envoyé dans les 48 heures par mail à l'adresse du GIPE (gipe.villemandeur@yahoo.fr). Il est impératif de respecter ce délai car le compte rendu doit ensuite être transmis au secrétariat du collège qui le fait valider par le principal ou le principal adjoint (Président du conseil de classe). Puis il est communiqué aux adhérents de la classe.

## BON CONSEIL A VOUS ET MERCI DE VOTRE PARTICIPATION.